

CONSEIL MUNICIPAL / PROCES VERBAL

SESSION DU 03 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le trois Février à 09h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Cour-Sur-Loire sous la présidence de Madame Annie GONCALVES, Maire.

| | |
|-----------------------|----|
| Nombre de conseillers | 11 |
| En exercice | 11 |
| Présents | 10 |
| Votants | 11 |

Convocation du 28 janvier 2024

Madame Annie GONCALVES, Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 09h00.

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

| <i>Nom – Prénom</i> | <i>Présents</i> | <i>Absent(s) excusé(s)</i> | <i>Absent(e/s) non excusé(e/s)</i> | <i>Pouvoirs</i> |
|----------------------|-----------------|--------------------------------|--|-----------------|
| GONCALVES Annie | X | | | |
| MORISSET Jean-Michel | X | | | |
| GONIDEC Jean-Yves | X | | | |
| DAUBIGNY François | X | | | |
| DE LAUBIER Alix | X | | | |
| GENTE Sylver | X | | | |
| GIRARD Benjamin | | | | |
| LAMBLIN Joël | | X | | GENTE Sylver |
| LE GOFF EVANNO Serge | X | | | |
| OKECKI Béatrice | X | | | |
| POMMIER Bertrand | X | | | |
| TOTAUX | 10 | 1 | | |

Nomination secrétaire de séance : Jean-Yves GONIDEC

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 novembre 2023
2. Affaires générales
 - ✓ Convention du CDG : accompagnement des secrétaires de mairie à la prise de poste
 - ✓ Suppression du passage à niveau : délibération SNCF
 - ✓ Noms des venelles
3. Finances

- ✓ Revalorisation loyer
- ✓ Revalorisation du montant des encarts publicitaires
- ✓ Fongibilité des crédits suite au passage de la M57

4. CCBVL

- ✓ PLUI – PADD : délibération
- ✓ Loi APER
- ✓ Autres informations

5. Solidarité

- ✓ Rencontre goûter avec les aînés : samedi 23 mars

6. Travaux

- ✓ Modification du montant des travaux DDSR 2024
- ✓ Cavurnes : grandeur – prix - emplacement

7. Informations diverses

- ✓ Modification date Conseil Municipal vote du budget et compte administratif
- ✓ Bulletin Municipal 2024
- ✓ Questions diverses

**Approbation du compte-rendu
du Conseil Municipal du 25 Novembre 2023**

Madame le Maire :

- ✉ demande aux membres présents s'ils ont tous reçu le procès-verbal de la réunion du 25 Novembre 2023 et si celui-ci leur agréés,
- ✉ reprend l'ensemble des dossiers de la dite séance.

Les membres présents du conseil municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 25 Novembre 2023.

AFFAIRES GENERALES

- ✓ **Convention du CDG : accompagnement de la secrétaire de mairie à la prise de poste.**

**DELIBERATION
D 24 01**

**CONVENTION DU CDG : ACCOMPAGNEMENT DE LA
SECRETARE DE MAIRIE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion (CDG), propose un accompagnement des secrétaires de mairie à la prise de poste.

Cette formation sur 5 demi-journées et 2 rendez-vous téléphoniques permettra à la secrétaire de mairie de notre commune une montée en compétences sur les postes budget et élections après une analyse de ses besoins en accompagnement.

Le coût de cette formation s'élève à 720.00 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
- Approuve à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à cette convention.

✓ **Suppression du passage à niveau : délibération SNCF**

| | |
|---------------------------------|---|
| DELIBERATION D 24 02 | SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU SNCF |
|---------------------------------|---|

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la SNCF met en avant son important programme de travaux, plan de relance 2020-2025, pour rendre le réseau plus performant et indique qu'elle ferme tous les derniers passages à niveau piétons.

Madame le Maire avait adressé un courrier à la SNCF, en vue de la suppression du passage à niveau piétons situé quartier des Montreuil à l'arrière du parc de Ménars et demande au conseil municipal d'en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote par 11 voix pour la suppression du passage à niveau.

Conjointement, il est évoqué le problème de dégradation du chemin communal d'accès bordant le Parc de Ménars emprunté par les services de la SNCF.

Des échanges sont en cours mais sans aboutissement, l'affaire est suivie par Monsieur Jean-Michel MORISSET.

✓ **Nom des venelles**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Serge LE GOFF EVANNO qui explique au conseil municipal que beaucoup de petits chemins de la commune sont sans nom.

Il propose d'y remédier et avance l'idée de les appeler par des noms de vieux métiers.

Il présente un plan avec les noms proposés pour chaque venelle en lien avec leur histoire.

| |
|-----------------|
| FINANCES |
|-----------------|

✓ **Revalorisation loyer**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le loyer du logement communal doit être révisé tous les ans selon l'INSEE à la date du 1^{er} juin.

Elle rappelle que les charges de 30 € couvrent les ordures ménagères et l'entretien de la chaudière et font également l'objet une fois par an d'une régularisation selon les factures réelles.

Elle rappelle que la fin du bail aura lieu le 31 Mai 2025, qu'un diagnostic DPE sera obligatoire et qu'une étude sera à faire quant au renouvellement du bail.

Monsieur Bertrand POMMIER évoque la possibilité d'une vente et ses conséquences.

Il est proposé de réfléchir à l'idée d'une estimation du bien par les domaines et d'une évaluation des travaux à envisager pour le devenir.

✓ **Revalorisation du montant des encarts publicitaires**

| | |
|---------------------------------|--|
| DELIBERATION D 24 03 | TARIF ENCARTS PUBLICITAIRES DU BULLETIN MUNICIPAL |
|---------------------------------|--|

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que les recettes engendrées par les six encarts publicitaires couvrent actuellement uniquement la facture de l'édition du Bulletin Municipal, et, propose de revoir les tarifs.

Il est également évoqué l'idée de solliciter d'autres entreprises environnantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité :

- le tarif unique de 120 € pour un encart publicitaire dans le bulletin municipal.

✓ **Fongibilité des crédits suite au passage de la M57**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite au passage à la nouvelle nomenclature comptable abrégée M57, la fongibilité des crédits pourra être appliquée. Elle permettra la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, par délégation de l'assemblée délibérante qui sera informée de ces mouvements lors de sa plus proche séance, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel. Cette souplesse évitera les décisions modificatives.

La fongibilité des crédits sera à délibérer lors du vote du budget.

| |
|--------------|
| CCBVL |
|--------------|

✓ **PLUi- PADD : délibération**

| | |
|---------------------------------|---------------------------|
| DELIBERATION D 24 04 | Vote du PLUi- PADD |
|---------------------------------|---------------------------|

Monsieur Bertrand POMMIER avait présenté lors du Conseil Municipal du 25 Novembre 2023 le projet de PADD (Plan d'Aménagement et de développement Durable).

Ce plan donne les grandes orientations pour l'avenir en matière d'économie, d'urbanisme du tourisme, des transports et du logement.
IL est intégré au SCOT, et au PLUi.

Après présentation des orientations générales du PADD, Madame le Maire a déclaré le débat ouvert et les observations suivantes ont été formulées :

Il n'y a pas de remarque particulière à apporter mais Madame le Maire rappelle que la commune de Cour-sur-Loire dépend du règlement de l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine), et est classée SPR (Site Particulièrement Remarquable).

Le PLUi PADD nous concernant devra donc être en cohérence avec ces dispositions.

Les échanges étant terminés, Madame le Maire clos le débat.

A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal vote :

- pour : 10 voix
- abstention : 1 voix.
- **DE PRENDRE ACTE** au travers de cette délibération de l'organisation du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement durable élaboré dans le cadre de l'élaboration du PLUi conformément aux dispositions de l'article L 153-12 du code de l'urbanisme ;
- **D'INDIQUER** que cette délibération sera transmise au Préfet ainsi qu'à la Communauté de Communes et fera l'objet d'un affichage durant un mois en mairie.

✓ **Loi APER**

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que la loi APER est une loi relative à l'accélération des implantations des énergies renouvelables.

Chaque commune devra déterminer des lieux ou secteurs pouvant recevoir des ENR (Energies Renouvelables).

Une présentation devra être faite à la population par le biais d'une information publique (flash info à prévoir).

Une délibération du projet sera attendue pour l'été 2024.

✓ **Autres informations**

Monsieur Sylvester GENTE, Conseiller communautaire à la CCBVL indique que le vote du transfert de la compétence Eau et Assainissement a été voté.

Pour la commune de Cour-sur-Loire, il n'y aura pas d'impact concernant le syndicat d'Eau.

Au niveau de l'assainissement, une étude technique financière sera faite pour 2026.

Il informe le Conseil Municipal que la Maison de retraite d'Oucques bénéficie d'un report de 15 mois de ses loyers, suite à des problèmes financiers.

Des problèmes de financement des écoles feront l'objet d'une prochaine réunion avec le Préfet le 8 Février prochain, quant à l'impact du périscolaire et des cantines sur les communes.

| |
|-------------------|
| SOLIDARITE |
|-------------------|

✓ **Rencontre goûter avec les aînés : samedi 23 mars**

Madame le Maire informe le conseil municipal, que comme l'année passée, un goûter aura lieu pour nos aînés le samedi 23 mars 2024.

Monsieur Serge LE GOFF EVANNO propose un spectacle de 2 musiciennes « Amour et charcuterie » pour un coût de 500 €.

L'organisation en amont sera à prévoir.

| |
|----------------|
| TRAVAUX |
|----------------|

✓ **Modification du montant des travaux DDSR 2024**

| |
|---------------------------------|
| DELIBERATION D 24 05 |
|---------------------------------|

| |
|---|
| Demande de subvention - DDSR 2024 TRAVAUX D'AMENAGEMENT - QUAI DE LA LOIRE |
|---|

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que lors du dernier conseil municipal le vote de la demande de subvention DDSR (Dotation Départementale de Solidarité Rurale) était de 11 915 € TTC. Le coût des travaux étant supérieur, il convient de revoter les sommes correctes.

Vu le budget communal,

Vu les travaux nécessaires à réaliser sur le Quai de la Loire

Madame le Maire expose que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière au titre de la DDSR 2024 (Dotation Départementale de Solidarité Rurale).

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 12 310 € HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Conseil Départemental (DDSR)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour :

- adopte le projet de travaux de :

- Toilettes sèches
- Poubelles avec couvercle
- Travaux de fauchage
- Talus du lavoir des Coteaux
- Elagage des arbres

- approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
- autorise madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental,
- sollicite une subvention du Conseil Départemental au titre de la Dotation Départementale de Solidarité Rurale 2024,
- autorise Madame le Maire, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

✓ **Cavernes : grandeur - prix – emplacement**

| | |
|---------------------------------|---|
| DELIBERATION D 24 06 | MISE EN PLACE DE 3 CAVURNES DANS LE CIMETIERE COMMUNAL |
|---------------------------------|---|

Messieurs François DAUBIGNY et Jean-Michel MORISSET présentent le projet d'implantation de cavernes dans le cimetière communal. Un emplacement adéquat a été choisi lors d'une précédente réunion.

Un devis a été réalisé par l'Entreprise CATON pour un coût de 862 euros TTC pour la pose et le terrassement de 3 cavernes de 50 X 50.

Chaque caverne pourra accueillir 4 urnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et :

- Décide l'installation de 3 cavernes par l'Entreprise CATON,
- Autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

✓ **Cimetière – révision des tarifs des concessions**

| | |
|---------------------------------|--|
| DELIBERATION D 24 07 | NOUVEAUX TARIFS DU CIMETIERE COMMUNAL |
|---------------------------------|--|

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le prix des concessions dans le cimetière communal n'a pas été revu depuis janvier 2009.

Elle propose également de fixer le tarif des ventes de cavernes suite à l'installation prochaine de celles-ci dans le cimetière communal.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants :

| PRESTATIONS | SUPERFICIE | DUREE | TARIF | INFORMATIONS |
|------------------------|------------------|--------|---------|--|
| CONCESSIONS | 2m ² | 30 ANS | 500 € | 2 places |
| | | 50 ANS | 750 € | |
| | 4m ² | 30 ANS | 1 000 € | 4 places |
| | | 50 ANS | 1 500 € | |
| CASES COLOMBARIUM | 1 case (4 urnes) | 30 ANS | 1 300 € | Avec plaque fournie non gravée |
| DISPERSION DES CENDRES | - | - | 100 € | Avec plaque fournie non gravée |
| CAVURNES (4 urnes) | 50 X 50 | 30 ANS | 500 € | Sans monument. Travaux de marbrerie réalisés par la commune |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
ACCEPTTE à l'unanimité les tarifs proposés à compter du 03 février 2024.

INFORMATIONS DIVERSES

✓ **Modification date Conseil Municipal**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la date du prochain conseil municipal initialement prévue le 22 mars 2024 est reportée au samedi 6 Avril 2024

✓ **Bulletin Municipal 2024**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour une répartition plus équitable du travail, il faudrait prévoir un tableau d'engagement où chacun pourrait s'occuper d'un article du bulletin municipal au fil de l'eau en fonction des manifestations.

Pour l'année 2024, pour plus de cohérence dans l'information, le bulletin municipal sera livré après les vœux.

Madame Alix de LAUBIER propose une nouvelle rubrique sur la présentation en photos des jardins des particuliers.

✓ **Questions diverses**

Concernant le tableau de l'Eglise « la vierge et l'enfant », Monsieur Laurent Valéry RADOT propose de le mettre chez lui en sécurité mais les membres du conseil municipal s'interrogent sur le fait que le tableau serait devenu la propriété de la commune, suite à l'information recueillie sur le site du Ministère de la Culture.

Des échanges sont en cours et des décisions en attente.

La DDT a présenté un nouveau plan des risques d'inondations (PPRI). Il en ressort une remontée de 40 cm par rapport à 2002.

Monsieur DAUBIGNY François évoque la revalorisation des parcelles de fermage, point qui sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Il demande si une date de fin de travaux des poteaux électriques de la rue des Ecoles est arrêtée.

Il n'y a plus de question, Mme Annie GONCALVES, Maire, lève la séance à 11h40.

Le Secrétaire de séance
Jean-Yves GONIDEC



Madame le Maire
Annie GONCALVES



